



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Accessibilité et attribution du chèque indemnité carburant

Question écrite n° 6800

Texte de la question

M. Matthieu Marchio attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les mauvais résultats obtenus par la mise en place du chèque indemnité carburant. Depuis le 16 janvier 2023, quelque 10 millions de Français éligibles peuvent demander l'indemnité carburant afin de faire face à l'envolée des prix sur le carburant depuis ces dernières années. M. le ministre a reconnu, le 13 février 2023, que 5 millions de Français éligibles ne sont pas allés chercher cette aide de 100 euros à laquelle ils auraient droit. M. le député prête une grande attention aux derniers chiffres publiés, montrant que 325 000 personnes parmi les 716 000 habitants du Nord éligibles à cette aide n'en ont pas fait la demande. Cela met en évidence une faille dans sa stratégie d'aide menée par le Gouvernement et l'obsession de l'exécutif sur sa politique des chèques plutôt que la mise en place d'une politique de baisse des taxes sur les carburants qui bénéficierait à tous les Français le jour même de son instauration sur un produit dont le prix est constitué à 60 % de taxes. M. le député tient à insister sur la gravité de la situation qui touche des millions de Français qui utilisent leur voiture comme un outil de travail. Il lui demande si le Gouvernement va prendre acte des résultats de sa politique d'aides et s'il compte mettre en place des mesures concrètes permettant de redonner du pouvoir d'achat aux Français.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Marchio](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6800

Rubrique : Pouvoir d'achat

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2023](#), page 2792

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)